BULLETIN MUNICIPAL - PRINTEMPS 2024

Le Beaudettois

Municipalité de Rivière-Beaudette

MOT DU MAIRE

Beaudettois,Beaudettoises, bonjour,

Quel drôle d'hiver! Peu de neige, peu de froid : certains s'en réjouissent d'autres non. L'hiver aura été difficile pour nos installations de loisirs, patinoire, glissade et sentier. Espérons que les prochaines saisons seront plus généreuses. Dame nature, aidez-nous !

Les effets pervers de la pandémie et de l'inflation

En ce début d'année, vous avez reçu vos comptes de taxes. Certains subissent une hausse et d'autres une diminution selon les secteurs. À la suite du nouveau rôle d'évaluation municipal, vu les hausses accrues des valeurs des propriétés, nous avons diminué le taux de taxation afin d'en amoindrir les impacts. La frénésie du marché en pandémie et la poussée inflationniste ont eu pour effet d'alourdir la charge fiscale aux citoyens. La complexité du nouveau rôle d'évaluation est démontrée : certains secteurs sont en hausse de plus de 60 %, d'autres à 30 %, d'autres ne bougent pas ou peu. Pour ceux qui n'ont pas bougé, cela représente une diminution. Historiquement, les hausses de valeurs étaient plus uniformes sur l'ensemble des secteurs. De mémoire, nous n'avons jamais vu pareil phénomène. Nous tenons à préciser ici que les évaluations sont faites comme prescrit par la loi par une firme indépendante mandatée par la MRC, sur laquelle nous n'avons aucun pouvoir ou levier.

Tous nos coûts de services/fournisseurs sont à la hausse et reflètent, malheureusement, des hausses inflationnistes comme nous les vivons à la maison. La sécurité informatique, les coûts des licences et logiciels, et la loi 25 sur la protection des renseignements personnels, nous forcent à devoir sécuriser tous nos systèmes.

Les quotes-parts à la MRC étant basées sur la richesse foncière augmentent également de façon significative. Les coûts sont en hausse pour la Sureté du Québec, la sécurité publique et civile, les pompiers/premiers répondants, les coûts d'entretien des équipements et du maintien des compétences. La masse salariale aussi est en hausse. Cependant, notre nombre d'employés est encore très bas. Notre petite équipe se dévoue corps et âme afin de vous offrir un service de qualité; nous les en félicitons, toutes et tous. Les frais professionnels urbanistiques de concordance au schéma d'aménagement de la MRC sont une autre obligation, tout comme la participation financière avec neuf autres villes de Soulanges au maintien du service du Centre Sportif Soulanges. La nouvelle règlementation sur la mise hors service des bâtiments municipaux nous oblige à produire au gouvernement un rapport d'inspection de tous nos bâtiments. Nous avons réservé des sommes pour faire face aux aléas de la nature; juste le déchiquetage et la collecte de branches du mois d'avril 2023 ont représenté des coûts importants. Hélas, nous devons maintenant prévoir les effets des changements climatiques à même nos budgets. Le coût des assurances municipales est à 13 % d'augmentation, et ce ne sont ici que quelques exemples qui ont des effets défavorables. Le gouvernement refile aux municipalités, de plus en plus de responsabilités, mais les sous ne suivent pas. Le budget 2024 adopté exceptionnellement le 28 décembre 2023, une première, montre à quel point nous avons tourné et retourné toutes les pierres afin d'en arriver au résultat que vous connaissez maintenant. Cependant, toutes les municipalités qui doivent composer avec un nouveau rôle d'évaluation se retrouvent dans la même position que nous. Pour certaines municipalités le nouveau rôle entrera en vigueur l'an prochain.

Voilà, je préfère, et de loin, vous annoncer de meilleures nouvelles que celles-ci, cependant, en tant que maire et membres du conseil, notre rôle est de vous en tenir informés. Soyez assurés que malgré tout, quand on se compare, nous sommes encore très compétitifs au niveau de la taxation.

Fièrement Beaudettois,

PATRICK BOUSEZ
Maire

Sommaire

MOT DU MAIRE 2
CALENDRIER 3
FAITS SAILLANTS 4
INFORMATIONS ET RÈGLEMENTS 6
LOISIRS ET CULTURE 13
NOS AÎNÉS 19
SÉCURITÉ INCENDIE 20
ADMINISTRATION MUNICIPALE 21

Conseil municipal

FRANCE RIVET
Conseillère # 1

CEDRIC LECOMPTE-LABERGE
Conseiller #2

RÉJEAN FOURNIER
Conseiller #3

DANIEL LAFLÈCHE
Conseiller #4

JULIE CYR
Conseillère #5

GHYSLAIN MAHEU
Conseiller #6

Collectes de branches · Matières organiques · Les encombrants · Collecte de feuilles · Recyclage

Séance du conseil · Ordures ménagères · Bibliothèque · Retour de compost

Avril 2024

L	M	M	J	V	S	D
1 Bureaux fermés	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20 Descente de la rivière Beaudette	21
22 Jour de la terre	23	24	25	26	27	28
29	30					

Mai 2024

L	M	M	J	V	S	D
			2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12 Fête des Mères
13	14	15	16	17	18 Distribution d'arbres	19
20 Journée nationale des Patriotes Bureaux fermés	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Juin 2024

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16 Fête des Pères
17	18	19	20	21	22	23
24 Bureaux fermés Fête nationale du Québec	25	26	27	28	29	30

TAXES MUNICIPALES

12 mars 2024 - 1er versement
12 juin 2024 – 2e versement
12 septembre 2024 – 3e versement

Faits saillants

FESTIVAL AIR DE GLACE

Budget 2024

TAXES FONCIÈRES

Résidentielles (résiduelles)	0.41 $
Agricoles	0.41 $
Non résidentielles	0.95 $
Industrielles	0.98 $

ÉGOUTS EX-VILLAGE (UTILISATEURS SEULEMENT)

Traitement des eaux usées (par unité de logement)	704.10 $

ÉGOUTS POINTE-LALONDE (UTILISATEURS SEULEMENT)

Traitement des eaux usées (par unité de logement)	1 105.35 $
Règlement d'emprunt	1 161.66 $

INCENDIE

Règlement d'emprunt pour camion	
Terrain vacant	19.83 $
Terrain agricole	39.65 $
Résidentiel (par unité de logement)	39.65 $
Commercial	59.48 $
Industriel	79.30 $

SERVICES MUNICIPAUX

Collecte d'ordures (par unité de logement)	108.90 $
Collecte récupération (par unité de logement)	74.77 $
Collecte matières organiques (par unité de logement)	77.34 $

**Prendre note que lorsque le montant total des taxes foncières est de moins de 300 $, le total du compte doit être acquitté dans les 30 jours suivant sa réception.*

HORAIRE DES SÉANCES DE CONSEIL

Lundi, 8 avril 2024 – 19 h
Lundi, 13 mai 2024 – 19 h
Lundi, 10 juin 2024 – 19 h
Lundi, 8 juillet 2024 – 19 h

PETIT RAPPEL CONCERNANT LES ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

La période autorisant l'installation desdits abris tire à sa fin. Vous avez jusqu'au 1er mai de l'année en cours pour en effectuer le démantèlement.

COLLECTE DE BRANCHES

Nous demandons votre collaboration, pour des raisons de sécurité et de respect envers vos voisins, de déposer les branches au maximum une semaine avant la date prévue pour le déchiquetage.

Pour ce printemps, le déchiquetage est prévu pour la semaine du lundi 20 mai.

NOTE IMPORTANTE LORS DU DÉCHIQUETAGE DES BRANCHES : le diamètre de la branche NE doit PAS dépasser 4 à 6 pouces. NE PAS mettre de souches, racines, cordes, haies entières, terre ou autre parmi les branches. Si ces conditions ne sont pas respectées, le déchiquetage ne sera pas effectué. Le ramassage des branches est effectué uniquement pour le résidentiel. Le commercial, l'industriel et le promoteur de projets domiciliaires sont exclus. Les branches issues du défrichage de terrain ne seront pas déchiquetées par l'entrepreneur.

COLLECTE DE FEUILLES

Le ramassage des feuilles du printemps s'effectuera dans la semaine du 25 avril et la semaine du 2 mai 2024.

Vos sacs doivent être déposés en bordure de rue avant 7 h. Veuillez utiliser uniquement des sacs de papier. Prenez note que la Municipalité n'effectue plus la distribution de sac à cet effet. Tout autre type de sacs sera refusé puisque les résidus verts sont envoyés en valorisation agricole. Il est important de ne pas employer de ruban adhésif ou tout autre attache pour fermer les sacs. En ce qui concerne les riverains, nous vous rappelons qu'il est interdit de jeter dans un cours d'eau tout déchet ou débris, incluant les feuilles mortes.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

TAXES FONCIÈRES	2 713 134
TAXES DE SERVICE ET DE LA DETTE	602 007
TRANSFERTS	223 477
SERVICES RENDUS	158 750
IMPOSITION DE DROITS	189 200
AMENDES ET PÉNALITÉS	2 500
INTÉRÊTS	70 000
AUTRES REVENUS	11 000
TOTAL	**3 970 068**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	705 069
SÉCURITÉ PUBLIQUE	733 334
TRANSPORT	374 243
DÉNEIGEMENT	319 000
HYGIÈNE DU MILIEU	644 355
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	14 193
AMÉNAGEMENT, URBANISME	362 963
LOISIRS ET CULTURE	482 433
FRAIS DE FINANCEMENT	75 205
TOTAL	**3 710 795**

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	**259 273**
REMB. DU CAPITAL DE LA DETTE	(191 100)
RÉSERVE D'ÉLECTION	(4 950)
REMB. DU FOND DE ROULEMENT	(7 685)
TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT	(213 626)
AFFECTATION DU SURPLUS LIBRE	158 088
SOLDE	**0**

Tarifs permis et certificats

PERMIS DE CONSTRUCTION

3.6.2.1 RÉSIDENCE

Type :	Montant :	Facteur :
Nouvelle résidence unifamiliale isolée	300 $	
Nouvelle résidence autre qu'unifamiliale isolée	300 $	Par unité de logement
Transformation, agrandissement et modification	200 $	
Garage	250 $	
Les bâtiments accessoires	150 $	
Fossé et ponceau	250 $	
Installation septique	150 $	
Installation de puits	150 $	

3.6.2.2 COMMERCE, INDUSTRIE, BÂTIMENT AGRICOLE ET INSTITUTION

Type :	Montant :	Facteur :
Nouvelle construction	Pour les premiers cent mètres carrés (100 m^2) de plancher : 600 $	Pour chaque mètre carré additionnel : 5 $
Transformation, agrandissement et modification	Pour les premiers cent mètres carrés (100 m^2) : 300 $	Pour chaque mètre carré additionnel : 5 $
Bâtiments accessoires	Pour les premiers cinquante mètres carrés (50 m^2) : 400 $	Pour chaque mètre carré additionnel : 5 $
Installation septique	400 $	
Installation de puits	400 $	
Maximum pour les bâtiments agricoles	2000 $	
Maximum pour les autres usages	10 000 $	

3.6.3 CERTIFICAT D'AUTORISATION

Type :	Montant :
Réparation d'une construction	150 $
Démolition d'une construction	200 $
Ouvrage dans la bande de protection riveraine ou sur le littoral des lacs et cours d'eau	300 $
Aménagement d'une piscine	150 $
Construction, installation ou modification de toute affiche, panneau-réclame ou enseigne permanente ou temporaire	150 $
Changement d'usage ou de destination d'un immeuble	150 $
Déplacement d'une construction sur une voie publique	150 $
Aménagement d'un stationnement	100 $
Aménagement paysager et terrassement	100 $
Installation d'une clôture, haie ou muret	100 $
Implantation d'un bâtiment ou usage temporaire	200 $

Concordance au SADR3 : un tournant déterminant pour le développement de Rivière-Beaudette

CHERS CITOYENS DE RIVIÈRE-BEAUDETTE,

Nous avons le plaisir de vous informer qu'une étape cruciale attend notre belle municipalité cette année, marquant un tournant significatif dans notre parcours de développement. La Municipalité de Rivière-Beaudette s'engage dans l'exercice de concordance au SADR3 (Schéma d'Aménagement et de Développement Régional 3), une démarche qui influencera de manière importante les normes et le développement à venir au sein de notre communauté.

Qu'est-ce que le SADR3 ?

Le Schéma d'Aménagement et de Développement Régional (SADR) est un instrument de planification territoriale élaborée par le gouvernement provincial et mis en place par les Municipalités régionales de comté (MRC). Il vise à orienter le développement harmonieux des régions du Québec en établissant des normes et des orientations précises pour guider les municipalités dans leur croissance.

L'impact sur Rivière-Beaudette

L'exercice de concordance au SADR3 aura des répercussions significatives sur notre municipalité. En effet, il s'agit d'une occasion unique de mettre en place des normes et des pratiques alignées avec les objectifs régionaux, favorisant ainsi un développement durable et équilibré.

Ce processus s'étalera sur deux ans, témoignant de l'importance accordée à l'élaboration d'une planification minutieuse et adaptée à nos besoins. La Municipalité de Rivière-Beaudette reconnaît l'obligation de concorder avec le schéma pour assurer une cohérence régionale et participer activement à l'évolution positive de notre région.

Les avantages de la concordance

Développement durable : la concordance au SADR3 permettra d'adopter des normes et des pratiques qui favorisent un développement durable, préservant notre environnement et assurant la qualité de vie de nos citoyens.

Cohérence régionale : en alignant nos politiques locales sur le schéma régional, Rivière-Beaudette renforce sa cohérence avec les objectifs plus larges de la région, contribuant ainsi à un développement harmonieux.

Implication des citoyens

La Municipalité de Rivière-Beaudette souhaite encourager la participation active de ses citoyens tout au long de ce processus. Des consultations publiques seront organisées pour recueillir vos idées, suggestions et préoccupations, assurant ainsi que la concordance au SADR3 reflète au mieux les aspirations de notre communauté.

Ensemble, nous pouvons façonner un avenir prometteur pour Rivière-Beaudette, basé sur des normes élevées, un développement équilibré et une qualité de vie exceptionnelle.

Charte des encombrants acceptés lors de la cueillette

DÉPÔT EN BORDURE DE LA RUE

Les résidus encombrants doivent être déposés en bordure de la rue, pas dans la rue, ni sur le trottoir ou sur une piste cyclable, sans nuire à la circulation, au déneigement des rues et des trottoirs ou au nettoyage des rues.

HEURES DE DÉPÔT

Les résidus encombrants doivent être déposés en bordure de rue jusqu'à (48) heures précédant la collecte et avant 7 h le jour de la collecte.

ATTENTION

Considérant l'option qu'offre le réseau des écocentres de Vaudreuil-Soulanges et les collectes de matières résiduelles offertes sur le territoire de la Municipalité (ordures, recyclage, matières organiques, résidus verts), voici une liste d'items acceptés ou refusés lors de la cueillette des encombrants :

- Meubles ;
- Matelas ;
- Bains ;
- Douches ;
- Lavabos ;
- Toilettes.

- Matériel informatique ou électronique ;
- Résidus Domestiques Dangereux (RDD) ;
- Électroménagers ;
- Résidus de construction ;
- Terre, pierre, briques, bois ;
- Tous résidus dans des contenants (les contenants ne seront pas vidés par l'entrepreneur) ;
- Carcasses d'automobiles, pneus ;
- Toutes matières faisant l'objet d'une collecte (ordures, recyclage, matières organiques, résidus verts).

Dans tous les cas, nous vous conseillons fortement de privilégier le réseau des écocentres, car le tri des matières se fait de façon plus efficace.

MAIS...ÇA VA OÙ ?

L'application Ça va où ?, vous connaissez ? Il s'agit d'une application mobile conçue pour accompagner les citoyens dans le tri de leurs matières résiduelles. L'application recense plus de 800 produits de tous les jours.

Déterminez facilement comment disposer de chaque matière (matières recyclables, matières organiques, résidus domestiques dangereux, résidus de construction/ rénovation, etc.).

Trouvez rapidement où et comment disposer de vos matières résiduelles à l'aide d'une carte interactive.

Obtenez toutes les informations utiles concernant les différents centres de récupération ou de traitement ainsi que divers trucs et astuces pour vous aider dans le tri de vos résidus domestiques.

Consultez le www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/appmobile-cavaou pour plus de détails.

Autre outil très pratique, le moteur de recherche Tricycle fourni par la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Vous le trouverez sur le lien suivant : www.tricycle-mrcvs.ca

RETOUR DE COMPOST POUR LES CITOYENS

Chers Beaudettois et Beaudettoises, encore cette année, la Municipalité est fière d'offrir à ses citoyens de la terre à compost en libre-service, et ce, gratuitement. Il est prévu que le chargement arrivera durant la semaine du lundi 13 mai 2024. Tous les citoyens de Rivière-Beaudette pourront venir se servir au 600, rue Léger.

LE MOIS DE MAI : LE MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

Depuis plusieurs années, la Municipalité offre gratuitement à ses citoyens des plants d'arbres grâce au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que le Club des 4H. Les propriétaires qui désirent se procurer des arbres doivent se présenter au centre des Loisirs, situé au 600, rue Léger entre 10 h et 13 h le 18 mai 2024.

Pour plus d'informations, communiquez avec le **450 269-2931, poste 1002**

La vidange des fosses septiques

CHERS CITOYENS DE RIVIÈRE-BEAUDETTE,

C'est avec enthousiasme que nous vous informons de l'initiative environnementale prise par la Municipalité cette année. Dans le cadre de notre engagement envers la préservation de notre environnement, nous avons décidé d'acquérir le module d'installation septique de PG Solution. Le module nous permettra de compiler nos informations concernant les installations septiques depuis l'installation initiale de nos logiciels, notamment en 2008. Cette démarche s'inscrit dans le respect de l'application des lois et règlements provinciaux en vigueur, notamment le Règlement sur l'évacuation des eaux usées d'une résidence isolée Q.2r-22.

La mise en place de ce nouveau système contribuera significativement à la protection de notre Municipalité en assurant une gestion efficace et responsable des eaux usées.

Dans le cadre de cette transition, nous sollicitons la collaboration de tous les citoyens afin de tenir à jour vos dossiers respectifs. Conformément à la loi provinciale, nous vous prions de bien vouloir transmettre à la Municipalité la copie de votre dernière vidange de fosse septique. Cet exercice doit être effectué aux deux (2) ans et transmis à la Municipalité. Cette démarche vise à garantir la conformité de chacune des résidences isolées de notre belle municipalité.

Pour faciliter le processus, nous avons mis en place deux options de soumission des documents requis. Vous pouvez transmettre la copie de votre vidange à l'adresse électronique : inspecteur@rivière-beaudette.com. Alternativement, vous avez la possibilité de déposer une copie dans la chute à documents au bureau de la mairie, situé au 663, chemin de la Frontière.

Votre collaboration active dans ce processus est cruciale pour le succès de cette initiative environnementale. En respectant ces procédures, vous contribuez directement à la préservation de notre précieux écosystème et à la construction d'un avenir durable pour notre communauté.

Nous tenons à vous remercier en avance pour votre compréhension et votre engagement envers la protection de notre environnement.

Ensemble, faisons de Rivière-Beaudette un exemple de responsabilité environnementale pour les générations futures.

ÉCOULEMENT DES FOSSÉS

L'écoulement des fossés au printemps semble absent. L'eau peut paraître stagnante.

Ce phénomène est en fait dû à la recharge de la nappe phréatique (eaux souterraines). Dans plusieurs secteurs de notre municipalité, le plafond de la nappe phréatique atteint 60 centimètres. Cela veut dire que si vous creusiez un trou de 60 centimètres au printemps, vous verrez probablement de l'eau au fond. L'eau stagnante dans vos fossés est donc parfaitement normale. Au fil du temps, l'eau se retirera.

PARE-AIR EXPOSÉ AU SOLEIL

Nous avons observé au cours des dernières années des constructions neuves et des rénovations laissant le pare-air exposé aux intempéries. Il faut savoir que la garantie du Tyvek n'est que de 120 jours (4 mois) lorsqu'il n'est pas recouvert d'un revêtement extérieur comme de la brique. Pourtant, la fonction du pare-air est importante pour assurer une bonne protection du bâtiment. En effet, le pare-air est, selon la Garantie de Construction Résidentielle (GCR), un «ensemble formant une surface continue destinée à empêcher le passage de l'air.» Il est donc important de recouvrir le pare-air lors de vos rénovations ou constructions.

Saviez-vous qu'une fuite d'air d'un pouce de diamètre durant une période de chauffe permet de laisser passer jusqu'à 30 litres d'eau à l'intérieur du bâtiment ?

La sécurité des piscines résidentielles, une priorité

Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors-terre, creusées ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'un adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées.

Le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples telles que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité. Il prévoit qu'un permis municipal est requis pour les travaux relatifs à la construction d'une piscine et de ses installations, comme une terrasse, une plateforme ou une enceinte.

Les inspecteurs porteront une attention particulière aux piscines comme chaque année d'ailleurs. La sécurité est la responsabilité de tous. Des formulaires d'autoévaluation de vos installations sont également disponibles en ligne sur le site du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans la section piscine.

Vitesse dans les rues de la municipalité

Nous demandons à nos citoyens de porter une attention particulière aux limites de vitesse dans les rues de la municipalité. La sécurité n'a pas de prix !

Inscriptions au camp de jour du 18 mars au 19 avril 2024

PRENEZ NOTE QU'À COMPTER DU 20 AVRIL :

- Des frais de 50 $ par enfant seront ajoutés à l'inscription.
- L'inscription de votre enfant sera conditionnelle au nombre de places disponibles dans son groupe d'âge.

MODES DE PAIEMENT :

À l'hôtel de ville : comptant, chèque et interac

Dépôt de nuit (à l'entrée de l'hôtel de ville) : comptant et chèque

Virement bancaire : Via votre institution bancaire, ajoutez à vos factures Municipalité Rivière-Beaudette – Loisirs (ATTENTION DE NE PAS SÉLECTIONNER TAXES). Le N° de référence doit correspondre au numéro du client (ID du parent payeur) inscrit sur la facture et non au numéro de facture. Il est important de toujours utiliser ce compte pour toutes transactions concernant les loisirs.

Par la poste : par chèque

SORTIES :

À venir

3 sorties au coût de 35 $ (non inclus dans les frais d'inscription) sont prévues à la programmation.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

loisirs@riviere-beaudette.com

450 269-2931, poste 1002

DATE ET HEURES :

Du 25 juin au 16 août 2024 (fermé le 1er juillet)

7 h à 9 h 30 :	Service de garde
9 h 30 à 16 h :	Camp de jour
16 h à 17 h 30 :	Service de garde

INSCRIPTION :

En ligne www.riviere-beaudette.com (services en ligne)

En personne à l'hôtel de ville

COÛTS :

1er enfant :	575 $
2e enfant :	500 $
3e enfant :	400 $
À la semaine (résidant seulement) :	200 $
Non-résidant :	1600 $
Bloc de service de garde :	10 $

VERSEMENTS :

Il est possible d'acquitter les frais d'inscription en 3 versements :

- 50 % à l'inscription
- 25 % 2 mai 2024 au 20 mai 2024
- 25 % 23 mai 2024 au 3 juin 2024

*Le solde de l'inscription doit être payé en totalité, sans quoi l'accès au camp de jour sera refusé.

Cours de danse

MONTANA COUNTRY DANCERS

Aucun contrat, ni engagement

Rivière-Beaudette (Âge D'Or)
Danse en ligne niveau Débutant, pour personnes de 50 ans et +

Centre Communautaire
1010, chemin Sainte-Claire,
Rivière-Beaudette

Les cours débutants du jeudi sont maintenant de 15 h à 16 h.

Rivière-Beaudette

Danse en ligne niveau Débutant, Débutant-Avancé, pour personnes de 16 ans et +

Centre Communautaire
1010, chemin Sainte-Claire,
Rivière-Beaudette

Les cours débutants du jeudi sont maintenant de 19 h à 21 h.

Contactez : Gaétan
Cell : 438 508-2955

Venez vous amuser, on vous attend en grand nombre !

INSCRIPTIONS MAINTENANT !

Descentes en canoë-kayak des rivières de Vaudreuil-Soulanges avec le COBAVER-VS

Le Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS) est heureux d'annoncer l'arrivée des événements de descente en canoë-kayak des rivières Beaudette et Delisle. Profitez de la crue printanière le 20 avril et le 4 mai pour explorer les rivières de la région et découvrir tous leurs méandres et recoins !

Le trajet sur la rivière Beaudette débute à Glen Nevis en Ontario et se termine dans le noyau villageois de Rivière-Beaudette, offrant ainsi près de 20 km à parcourir. La rivière Beaudette est un excellent cours d'eau pour s'initier aux sports de pagaie comme le canoë et le kayak en eau vive, car sa pente est faible et ses rapides sont considérés faciles. La rivière Delisle propose quant à elle une descente intéressante pour les adeptes de canoë et de kayak grâce à ses rapides de classe RI/RII qui nécessitent manœuvres et agilité. Le parcours de 17 km de la rivière Delisle débute à Dalhousie Mills en Ontario et se termine dans le noyau villageois de Saint-Polycarpe. Avec des temps de pagaie estimés entre 4 et 6 heures, ces descentes sont l'occasion de passer une journée en plein air avec vos amis et votre famille ce printemps. Profitez de votre descente en toute tranquillité grâce au service de navette en autobus offert en matinée, ou choisissez de compléter votre excursion sur la rivière Delisle avec un parcours de 16 km en vélo.

Tous les détails des événements seront dévoilés sur le site web du COBAVER-VS ainsi que sa page Facebook. L'inscription en ligne sera obligatoire pour participer. Étant donné la présence de rapides et la température de l'eau, ces activités s'adressent aux personnes de 16 ans et plus avec un minimum d'expérience en sports de pagaie. La location d'un nombre limité de kayaks sera offerte pour la descente de la rivière Beaudette seulement.

Le COBAVER-VS tient à remercier ses partenaires, dont la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges, la Municipalité de Rivière-Beaudette et la Municipalité de Saint-Polycarpe.

Vous voulez donner un coup de main au COBAVER-VS et participer en tant que bénévole ? Écrivez à projetcom@cobaver-vs.org.

ESSENTRICS

Une excellente technique développée depuis plus de 25 ans et dérivée de la danse, du tai chi, du yoga, de la physiothérapie et du ballet. C'est une activité physique sans impact, sur un fond de musique, qui travaille les 360 muscles du corps, ainsi que tous les ligaments et articulations. Cet exercice est 60% debout et 40% sur le sol sur un tapis de yoga.

GROUPE DE SOIR

Date : 12 mars au 21 juin

Mardis de 18 h15 à 19 h 15

GROUPE DU MATIN

Date : 15 mars au 21 juin

Vendredis de 8 h 45 à 9 h 45

Coût : 140 $ session de 14 cours

Matériel : tapis de yoga, grande serviette et une grande sangle

HATHA YOGA

Un yoga qui s'adapte à tous les niveaux ! Pour une meilleure relaxation qui est si importante, toutes les postures sont au sol (sur le dos, sur le ventre, assis ou à genoux). Toutes les postures sont combinées avec le pranayama (respirations yogiques) pour un bien-être physique et mental.

Date : 12 mars au 21 juin

Mardis de 19 h 30 à 20 h 30

Coût : 140 $ session de 14 cours

Matériel : tapis de yoga, grande serviette et 2 blocs de yoga (si possible)

YOGA SUR CHAISE

Pour ceux qui ont une mobilité réduite.

Un yoga uniquement sur chaise avec des exercices très doux et lents pour améliorer la fonction cérébrale et provoquer la réponse de relaxation.

Date : 15 mars au 21 juin

Vendredis de 10 h à 10 h 40

Coût : 112 $ (revient à 8 $ par cours)

*Aucun matériel nécessaire

Inscription

Inscription par courriel : yoga.masso.gisela@gmail.com

Gisela Gilbert, professeure certifiée de yoga, essentrics et massothérapeute

*Inscription possible après le 1er cours aussi.
*Obtenez 15% de rabais à l'inscription de deux disciplines.
*30% de rabais à l'inscription de trois discipines.

Taekwondo-karaté

Quelle belle occasion d'améliorer sa confiance et de canaliser son énergie !

L'école de Taekwondo, dirigée par Maître Pierre Pleau, détenteur d'un baccalauréat en éducation physique et ceinture noire 7e dan, offre à votre enfant une approche axée sur le respect et le renforcement positif. En plus de former de bons taekwondoïstes, son objectif consiste à leur transmettre de bonnes valeurs telles que le respect, l'estime de soi, le contrôle du stress et la bonne concentration à l'école, tout en pratiquant le conditionnement physique. Quelle excellente combinaison ! Offrez cette chance à votre enfant et soyez assurés d'un bon enseignement de la part de nos entraîneurs certifiés !

3 À 5 ANS (PETIT TIGRE)

Lundi : 17 h 30

6 ANS ET PLUS (PARENT-ENFANT)

Lundi : 18 h 15 blanche débutant à verte, 19 h 05 verte à noire.

Jeudi : 18 h blanche débutant à verte. 19 h verte à noire.

LIEU

Salle communautaire de Rivière-Beaudette :
1010, chemin Sainte-Claire (lundi)

Centre des loisirs :
600, rue Léger (jeudi).

CONTACTEZ-NOUS DÈS AUJOURD'HUI POUR RÉSERVER VOTRE PLACE

pleau@videotron.ca

pleautaekwondo.com

Messenger : Maître Pierre Pleau

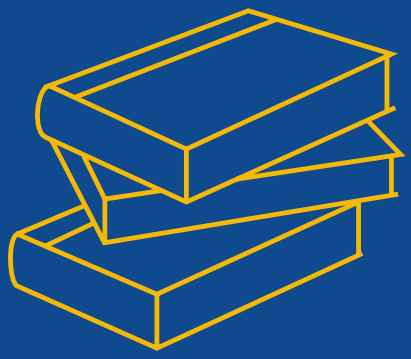

Bibliothèque

Heures d'ouverture :

Mardi de 9 h à 12 h et de 13 h à 15 h

Jeudi de 16 h 30 à 19 h 30

Vendredi de 9 h à 12 h

Tél. : 450 269-2931, poste 1014

POLITIQUE DE SUBVENTION EN LOISIR

BUT DE LA POLITIQUE

Offrir l'accessibilité à des activités de sport et de loisir aux jeunes de Rivière-Beaudette, à moindre coût.

Objectifs :

- Intensifier la pratique de loisir chez les jeunes;
- Soutenir les familles, tout revenu familial confondu, dans l'inscription des enfants à des activités de loisir;
- Favoriser le développement des activités de loisir dans la communauté.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Une seule activité/réclamation par enfant par année sera remboursée;
- Être âgé de 17 ans et moins, à la date de l'inscription à l'activité;
- Être résidant de la municipalité de Rivière-Beaudette;
- Les frais d'achat ou de location d'équipement ne sont pas couverts;
- Être inscrit à une activité dans l'année financière en cours (1er janvier au 31 décembre) et que le reçu soit daté de l'année en cours;
- Fournir les pièces justificatives suivantes :
  - Preuve de résidence;
  - Preuve d'âge;
  - Reçu d'inscription à l'activité.

MONTANT ACCORDÉ

Le montant du remboursement des frais d'inscription est fixé à 75 $ par enfant par année. Cette subvention ne peut pas être doublée si les deux parents demeurent dans des résidences différentes de la municipalité.

PROCESSUS DE LA DEMANDE

Les demandeurs devront se procurer le formulaire « Demande de soutien aux activités de loisir » aux Services des loisirs et de la culture ou l'imprimer via le site internet de la municipalité.

Les demandeurs devront remettre leur formulaire dûment signé et complété aux Services des loisirs et de la culture, accompagné des trois (3) pièces justificatives mentionnées ci-haut.

La demande de remboursement pour l'inscription à l'activité choisie doit se faire au cours de la même année financière.

Date limite pour déposer les demandes : 30 novembre de chaque année.

Date d'émission des chèques : au plus tard le 20 décembre de chaque année.

Un chèque sera acheminé par la poste au demandeur.

Retour du

Bazar annuel

Édition 2024

Au profit de

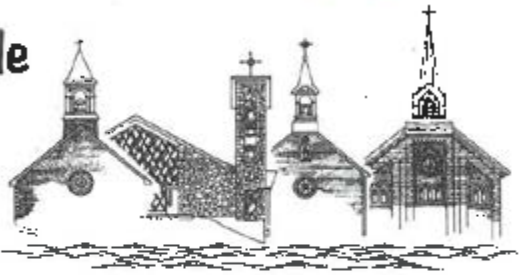

la Paroisse Saint-François-sur-le-Lac

Le 1er et 2 juin

Au sous-sol de l'église de Saint-Zotique

1176, rue Principale, Saint-Zotique

Léger goûter sur place

Vous cherchez de petits trésors... C'est l'endroit idéal!

Le bazar est un moyen de financement pour garder le bon fonctionnement et l'état physique de nos églises. La paroisse réunie quatre églises, soit Sainte-Marie de les Coteaux, Saint-Ignace de Coteau-du-Lac, Saint-Zotique de St-Zotique et Sainte-Claire d'Assise de Rivière-Beaudette.

Le dernier bazar date de quatre ans, nous le remettons sur pied afin d'en faire profiter le plus de gens possible.

Si vous voulez vous départir et donner une deuxième vie à des articles tels vêtements, vaisselle, livres, jouets, quincaillerie, meubles, etc. Nous sommes preneurs!

Vous devez, venir les porter à l'église de Saint-Zotique les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 18h30 à 20 hres à compter du mardi 7 mai jusqu'au vendredi 24 mai 2024.

Nous comptons sur votre générosité

Âge d'or de Rivière-Beaudette

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :	André Beaudin, 450 269-2148
Vice-présidente :	Micheline Sauvé, 450 267-0845
Trésorière :	Lorraine Théorêt, 450 269-2932
Secrétaire :	Johanne F. Beaudin, 450 269-2148
Directeurs :	Mario Janelle, 450 269-3199
	Claude Richer, 450 269-2891
	Janin Desrochers, 450 269-2603

SOUPERS

Mercredi le 24 avril.

Cocktail à 17 h suivi d'un succulent souper à 18 h
Tirage, jeux de table et danse viennent agrémenter la soirée.
Pour information, communiquez avec un des administrateurs.

JEUX DE TABLE

Tous les lundis de septembre à mai de 13 h 30 à 16 h

Votre choix de jeu, cartes, crible, Double Séquence, Aggravation ou tout autre jeu que vous pouvez suggérer.
Petite collation.
Pour information, communiquez avec un des administrateurs.

PALETS EXTÉRIEUR (SHUFFLE BOARD)

Tous les mercredis de mai à août à 18 h 30

Formation des équipes en avril.

Réservez vos places à l'avance, car elles sont limitées.

Veuillez communiquer avec Monsieur Claude Duquette au 450 269-2713.

PÉTANQUE

Tous les jeudis de mai à août à 18 h 30

Formation des équipes en avril.
Réservez vos places à l'avance, car elles sont limitées.
Veuillez communiquer avec Monsieur Claude Richer au 450 269-2891.

FLÉCHETTES

Tous les mercredis après-midi de septembre à avril

Cinq parties sont jouées avec intermission pour collation.
Formation de 8 équipes de 4 joueurs en août.
La saison se termine avec un souper et remise de prix.
Pour inscription, communiquez avec Monsieur Janin Desrochers au 450 269-2603.

Veuillez noter que la carte de membre au coût de 5 $ est requise pour toutes les activités.

Le Centre communautaire des aînés Vaudreuil-Soulanges offre divers services aux personnes âgées de 50 ans et plus, dans le but de conserver et/ou d'améliorer leur qualité de vie favorisant ainsi leur maintien à domicile.

SERVICES OFFFERTS

• Popote roulante livrée

Livraisons de repas faits maison au domicile des aînés (70 +) ou personnes en perte d'autonomie ou avec limitation physique. Les livraisons sont gratuites, sans taxe ni pourboire.

• Popote roulante pour emporter (65 +) :

Repas surgelés sur commande seulement au poste 227.

• Les Rendez-vous du Centre (50+)

Programmation d'activités diversifiées contribuant à l'enrichissement de la vitalité intellectuelle, émotionnelle, physique et sociale.

- Exercices doux
- Yoga sur chaise
- Découverte de jeux de société
- Journées 3D (discussion – dîner - divertissement)
- Ateliers d'art
- Conférences
- Sorties et plus encore !

****** Procurez-vous gratuitement notre Magazine Entre-Nous directement à l'organisme pour avoir tous les détails des activités ainsi que l'horaire.******

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

(AIDE À LA CUISINE ET LIVREURS DE REPAS)

POUR NOUS JOINDRE

450 265-3548 ou 1 855 510-3548, poste 227

12, rue Curé-Cholet, à Saint-Polycarpe

www.centredesainesvs.com • reception@ccavs.ca

Prévenir les risques d'incendie lorsque vous cuisinez

LORSQUE VOUS CUISINEZ, SURVEILLEZ EN TOUT TEMPS VOTRE APPAREIL DE CUISSON, PARTICULIÈREMENT LORS DE L'UTILISATION D'HUILES OU DE GRAISSES.

Évitez un incendie en adoptant quelques habitudes sécuritaires :

- Gardez la surface de cuisson dégagée et orientez les poignées des casseroles afin qu'elles ne dépassent pas de la cuisinière.
- Gardez toujours le couvercle de la casserole à portée de main.
- N'allumez jamais la cuisinière de façon prématurée.
- Ne déplacez jamais une casserole en flammes.
- Ne vous laissez jamais distraire par le téléphone, la télévision, etc.
- Ne placez jamais d'objets combustibles, comme un linge à vaisselle, près de la surface de cuisson.
- Ne mettez jamais d'objets combustibles dans le four, comme une boîte de pizza en carton, même pour une courte période.
- N'utilisez jamais une casserole pour frire vos aliments.
- Ne remplissez jamais un brûleur à fondue de combustible lorsqu'il est encore chaud.
- Évitez de porter des vêtements amples ou des tissus inflammables qui pourraient s'enflammer au contact des éléments chauffants.

UTILISER LES BONS ÉQUIPEMENTS

Assurez-vous d'avoir les bons outils pour cuisiner :

- une minuterie ;
- des mitaines pour le four ;
- des poêles avec protège-poignée ;
- une friteuse certifiée CSA ou ULC munie d'un thermostat ;
- un réchaud à fondue :
  - électrique dont le cordon est hors de portée des enfants ;
  - ou à combustible en gel qui ne nécessite pas de remplissage ;
- un extincteur portatif dont vous savez vous servir.

ENTRETENIR SES ÉQUIPEMENTS DE CUISSON

Un mauvais entretien de vos appareils peut causer un incendie. Pour éviter une telle situation :

- Nettoyez régulièrement vos appareils de cuisson et votre hotte de cuisine. Une accumulation de graisse représente un danger d'incendie.
- Nettoyez régulièrement les récipients sous les éléments électriques de la cuisinière à serpentins.
- Nettoyez l'intérieur et l'extérieur de la hotte de la cuisinière, car l'accumulation de résidus graisseux peut prendre feu.
- Si vous possédez un four autonettoyant, n'utilisez pas la fonction d'autonettoyage si beaucoup de résidus se sont accumulés au fond du four. Ils pourraient s'enflammer en raison de la chaleur très élevée.

QUOI FAIRE EN CAS DE FEU DE CUISSON

Si un feu se déclenche sur votre cuisinière :

- N'essayez jamais d'éteindre un feu d'huile avec de l'eau ! L'eau alimente et propage le feu !
- Ne déplacez jamais un récipient dont le contenu est en flammes.
- Placez rapidement un couvercle de dimension appropriée sur le récipient en flammes.
- Si possible, fermez tous les éléments chauffants, le four et la hotte de cuisine.

Appelez les pompiers, même si le feu semble éteint. Le feu pourrait s'être infiltré dans le conduit de la hotte.

Si le feu est éteint, mais qu'il y a une accumulation de fumée, ouvrez les fenêtres et les portes pour aérer, et évacuez votre domicile.

Si le feu se propage, évacuez rapidement et appelez le 911.

Lorsque vous réintégrez votre maison après un incendie, remplacez votre cuisinière ou faites-la inspecter par un spécialiste avant de la réutiliser. Faites de même pour tout autre appareil de cuisson.

Source : Ministère de la Sécurité publique

Employés municipaux

Natasha Pagé / Directrice générale et greffière-trésorière
dg@riviere-beaudette.com - 450 269-2931, poste 1001

Nancy Carles / Adjointe-secrétaire-trésorière
secretariat@riviere-beaudette.com - 450 269-2931, poste 1010

Sophie Cousineau / Coordonnatrice loisirs et culture
loisirs@riviere-beaudette.com - 450 269-2931, poste 1002

Pierre-Luc Pâquet / Inspecteur municipal
inspecteur@riviere-beaudette.com - 450 269-2931, poste 1005

Élie Forest / Inspecteur municipal et hygiène du milieu
hdm@rivierebeaudette.com - 450 269-2931, poste 1006

Gilles Hémond / Inspecteur de la voirie

Mathieu Laflèche – Manœuvre voirie

Michel Bélanger / Directeur service des incendies
mbelanger@caserne181921.com - 450 269-2931, poste 1061

Daniel Laflèche - Directeur adjoint service des incendies
securiteincendie@riviere-beaudette.com - 450 269-2931, poste 1007

Julie Dubois / Préventionniste-pompier
jdubois@caserne181921.com - 450 802-8569, poste 1009

Marlyn Gauthier / Préventionniste-pompier
mgauthier@caserne181921.com - 450 802-0399, poste 1008

VOUS AIMERIEZ ANNONCER VOTRE COMMERCE DANS LE BEAUDETTOIS ?

Il suffit de nous faire parvenir votre carte d'affaire par courriel en format .jpg ou .png à loisirs@riviere-beaudette.com ou de la déposer à l'hôtel de ville accompagné de votre paiement de 200 $. Votre carte sera insérée dans les quatre parutions du Beaudettois 2024, soit en mars, juin, septembre et décembre.

NUMÉROS À CONSERVER

Sercices communautaires, publics et parapublics
2-1-1

Services municipaux d'intervention
3-1-1

Info-Santé
8-1-1

Ambulance, police, pompiers
9-1-1

Sûreté du Québec
450 310-4141

CLSC St-Polycarpe
450 265-3771

Centre antipoison
1 800 463-5060

Hôpital du Suroît
450 371-9920

Jeunesse J'écoute
1 800 668-6868

Ligne parents
1 800 361-5085

SOS Violence conjugale
1 800 363-9010

Tel-Aide
1 855 377-0600

Direction de la protection de la jeunesse
1 800 361-5310

Drogue « Aide & Références »
1 800 265-2626

Le Tournant
1 866 APPELLE (277-3553)

Suicide Action
1 514 723-4000

COVID-19
1 877 644-4545

SPCA
514 566-5678

CASSE-CROUTE
Chez Tipit
Prop.: Gilles & Chantal
620, rue Principale, RR #1
Rivière Beaudette, Qc J0P 1R0
450-269-2996

CENTRE DE FEMMES
La Moisson
NOS SERVICES SONT GRATUITS ET CONFIDENTIELS!
RELATION D'AIDE INDIVIDUELLE
ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL
ACTIONS COLLECTIVES
l'Île-Perrot et ses environs,
point de service à Saint-Zotique
www.centredefemmeslamoisson.com
514-453-8720

Construction Lalonde
Sable · Terre · Pierre

VENTE ET TRANSPORT
Yves Lalonde, prop.
Bur.: 450.269.2025
Fax: 450.269.3011
Courriel: yves.lalonde1@hotmail.ca
474, Ch. Ste-Claire, Rivière Beaudette, Qc J0P 1R0

EXCAVATION
TERRASSEMENT
INSTALLATION
FOSSE SEPTIQUE
RBQ 1956-5779-11

Daniel Gallant
COURTIER IMMOBILIER AGRÉÉ
VOTRE RÉFÉRENCE EN IMMOBILIER DEPUIS PLUS DE 20 ANS.
info@danielgallant.net
danielgallant.net
450 601-0880

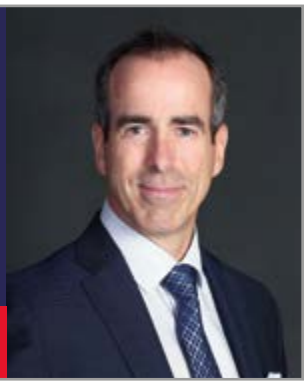

Habitation Beaudoin
RBQ : 5625-0061-01
Entrepreneur spécialisé
Marc-André Beaudoin
438-824-2727

SUD-OUEST marine.com
Yoland Castagnier
ycastagnier@sudouestmarine.com
480, rue Principale, Rivière-Beaudette, J0P 1R0
t: (450) 269-9900 f: (450) 269-9909 1-888-809-3209
www.sudouestmarine.com

LAVOIE ÉLECTRIQUE
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
Marc-Alain Lavoie, Président
marcalainlavoie@hotmail.ca

Clinique Dentaire
Lac St-François
tel. 450 267-2200
fax. 579-910-0250
2180 rue Principale
Saint-Zotique (QC)
J0P 1Z0
info@cliniquedentairelacstfrancois.com
www.cliniquedentairelacstfrancois.com

LES PAVAGES THÉORET
RBQ : 2636-9405-96
Michel Théorêt
Président
Cell.: 514 820-3749
1080, rue principale
St-Zotique (Québec)
J0P 1Z0
Tél.: 450 267-3601
Sans frais : 1-800 344-3601
Fax : 450 267-4449
pavagestheoret@bellnet.ca

COTEAU MÉTAL
Recyclage de métaux
Service de conteneur
601, rue Léger
Rivière-Beaudette
(Québec) J0P 1R0
T 450.269.2000
F 450.269.2057

FORMATION CONDUITE DE VTT
Formation reconnue par
la Fédération Québécoise des Clubs Quads.
Pour les personnes de 16 à 18 ans,
pour passagers avec un sièges ajoutés
ou besoins spécifiques des travailleurs.
Email: formationconduitevtt@hotmail.com
Téléphone: (450) 802-1911

DENIS AUMAIS
Propriétaire
T. 450 802-2876
287, CHEMIN DE LA RIVIÈRE
RIVIÈRE-BEAUDETTE
QC J0P 1R0
denisaumais@sympatico.ca
R.B.Q. #8331-9095-49

UNI-PRO

Garage Jean-Guy Dicaire Inc.
718 Chemin de la Frontière, Rivière-Beaudette, QC J0P 1R0

Jean-Guy Dicaire
Tél (450) 269-2655 · **Téléc** (450) 269-2187
Courriel : garagedicaire@sympatico.ca

Des services qui s'adaptent àv otre horaire

Avec ses **7 centres de services** et **4 sites automatisés** répartis dans la région, la Caisse assure sa distinction coopérative au sein des communautés.

Accessibilité 24 heures sur 24/7 jours sur 7
1 800 CAISSES | desjardins.com |

Desjardins
Caisse de Vaudreuil-Soulanges

Marie France COIFFURE
ELLE & LUI
Tél.: 450.269.9996
mfcoiffure@bellnet.ca
marie-france coiffure
385, Chemin de la Baie, Rivière-Beaudette, Que • J0P 1R0

Fondations MARLEAU
Coffrages
R.B.Q.: 8291-1975-37
Patrick Marleau
Cell.: 514-829-4467
Christian Marleau
Cell.: 514-829-4468
www.fondationsmarleau.com

BYLEX ÉLECTRIQUE
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
450-269-2825
Fax : 450-269-3089
Résidentiel • Commercial • Industriel • Agricole
Service de nacelle et tarière
Vente et installation de poteaux électriques
Éclairage • Chauffage

RAYCO
ÉLECTRIQUE ENR.
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
André Pagé
Propriétaire
Cell. : 450-377-7578
260, chemin de la Rivière
Rivière-Beaudette, QC J0P 1R0
Téléphone : 450-269-2162
Télécopieur : 450-269-2004

www.conceptenvirosol.com
CONCEPT ENVIROSOL
LES PROS DANS LA GESTION DES EAUX
Étude de sol
Conception d'installation septique
Offres d'achat conditionnelle
(achat de terrain)
Brian Dellner, T.P.
C: 514 235-3113
soletude@conceptenvirosol.com
Bur.: 450 216-3113
Téléc: 450 216-3114
2 Rue Sainte Catherine
Saint-Polycarpe, Québec
J0P 1X0

Ferme d'alpagas - Chevaux - Ânes - Canards & Poules - Petite boutique - encore plus...
Oeufs frais et visite sur réservation
La Belle ET SES BÊTES
95 CH. HOULE,
RIVIÈRE-BEAUDETTE,
QC, J0P 1R0
FERMELABELLEETSESBETES@GMAIL.COM
514-779-1796

Martine Oppliger ND.a
514-475-8216
info@martinethenaturopath.ca
Retrouvez votre santé naturellement
martinethenaturopath.ca

PRINTEMPS 2024

BULLETIN MUNICIPAL

Municipalité de
Rivière-Beaudette

Adresse

663, chemin Frontière, Rivière-Beaudette,
Québec, Canada, J0P 1R0

Hôtel de Ville

Lundi au Jeudi : 8 h à 17 h

Vendredi : 9 h à 12 h

Téléphone

Pour nous joindre : 450 269-2931

RIVIERE-BEAUDETTE.COM